

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1969 B 02472 Numéro SIREN : 692 024 722 Nom ou dénomination : CACEIS Bank

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2022 sous le numéro de dépôt 54922

CACEIS Bank

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

CACEIS Bank

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société CACEIS Bank,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CACEIS Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 2.12 de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les impacts du changement de méthode comptable relatif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, résultant de la modification de la recommandation ANC n°2013-02.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Risque juridique, fiscal et de conformité

Risque identifié	Notre réponse
Votre société fait l'objet de litiges devant des instances judiciaires, d'enquêtes, et de demandes d'informations de la part d'autorités réglementaires et fiscales au sein de différentes juridictions. L'évaluation des risques juridiques, fiscaux et de non-conformité qui en résultent repose sur l'estimation de la direction en date d'arrêt, plus particulièrement en ce qui concerne la procédure fiscale en Allemagne. En 2019, l'administration fiscale allemande a exigé le remboursement (hors intérêts de retard) des crédits d'impôts, selon elle indûment perçus et reversés. Votre société considère que sa position est solide et ne justifie aucune provision au titre de ce contentieux. En conséquence, une créance d'un montant de M€ 312 a été comptabilisée à due concurrence du montant appelé en paiement (note 8 de l'annexe aux comptes annuels). La décision de comptabiliser une provision ou d'enregistrer une créance à recouvrer et le montant de	Nos travaux ont notamment consisté à : ▶ prendre connaissance du processus d'évaluation des risques de ces dossiers et des provisions ou créances qui leur sont, le cas échéant, associées, notamment en procédant à des échanges trimestriels avec la direction et plus particulièrement les directions juridique, fiscale et de la conformité de votre société en France et en Allemagne ; ▶ examiner, avec nos spécialistes en fiscalité, les réponses apportées à l'administration fiscale allemande ainsi que les estimations du risque réalisées par votre société ; ▶ examiner les conclusions des conseils juridiques de votre société, notamment les résultats des confirmations réalisées auprès de ces conseils et analyser le traitement comptable appliqué ; ▶ apprécier, en conséquence, le niveau des provisions

celles-ci nécessite par nature l'utilisation de jugement, en raison de la difficulté à estimer le dénouement de l'impact fiscal définitif des opérations, objets de la procédure.

Compte tenu de l'importance du jugement, ces évaluations comportent un risque important d'anomalies significatives dans les comptes annuels et constituent de ce fait un point clé de l'audit.

comptabilisées au 31 décembre 2021.

Enfin, nous avons examiné les informations données à ce titre dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de banques et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CACEIS Bank par votre assemblée générale du 2 mai 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 mai 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la seizième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 15 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Bara Naija

Matthieu Préchoux



CACEIS BANK

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

Arrêtés par le Conseil d'administration de CACEIS Bank
en date du 7 février 2022



SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021	4
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021	6
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021.....	7
1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST CLOTURE	8
2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	12
3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	32
4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	32
5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	34
6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	37
7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	39
8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	40
9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	41
10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	41
11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	42
12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	43
13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	44
14 PROVISIONS.....	45
15 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	45
16 DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	47
17 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	48
18 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	48
19 OPERATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS.....	49
20 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES	49
21 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	50
22 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	52
23 COMPENSATION DES EMPRUNTS DE TITRES	53
24 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	53



25	REVENUS DES TITRES	54
26	PRODUIT NET DES COMMISSIONS	54
27	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	54
28	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	55
29	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	55
30	COUT DU RISQUE	57
31	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	57
32	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	58
33	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	58
34	EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES	60
35	AFFECTATION DES RESULTATS	61
36	IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	61



BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Opérations interbancaires et assimilées		62 103 802	69 177 551
Caisse, banques centrales		44 103 288	48 390 342
Effets publics et valeurs assimilées	5	854 295	0
Créances sur les établissements de crédit	3	17 146 219	20 787 209
Opérations avec la clientèle	4	8 056 314	4 526 469
Opérations sur titres		41 176 695	39 243 375
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	41 174 205	39 208 652
Actions et autres titres à revenu variable	5	2 490	34 723
Valeurs immobilisées		300 453	293 115
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	6 624	7 177
Parts dans les entreprises liées	6-7	2 669	2 669
Immobilisations incorporelles	7	282 552	275 100
Immobilisations corporelles	7	8 608	8 169
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers		6 940 949	5 833 427
Autres actifs	8	6 205 108	5 468 276
Comptes de régularisation	8	735 840	365 151
TOTAL ACTIF		118 578 212	119 073 937



PASSIF

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Opérations interbancaires et assimilées		10 166 507	20 691 116
Banques centrales		8 573	2 189 011
Dettes envers les établissements de crédit	10	10 157 933	18 502 105
Comptes créditeurs de la clientèle	11	95 360 291	88 796 325
Dettes représentées par un titre	12	110 016	110 020
Comptes de régularisation et passifs divers	13	9 324 292	6 185 965
Autres passifs		8 479 945	5 471 241
Comptes de régularisation		844 346	714 724
Provisions et dettes subordonnées		1 308 126	999 614
Provisions	14-15	117 528	110 654
Dettes subordonnées	16	1 190 598	888 960
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	17-18	2 308 980	2 290 897
Capital souscrit		1 273 377	1 273 377
Primes d'émission		771 115	771 119
Réserves		109 772	60 053
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		8 432	12 353
Résultat de l'exercice		146 285	173 995
TOTAL PASSIF		118 578 212	119 073 937



COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	24	907 921	387 936
Intérêts et charges assimilées	24	-681 663	-198 752
Revenus des titres à revenu variable	25	2 775	57 407
Commissions (produits)	26	745 069	651 815
Commissions (charges)	26	-187 095	-171 986
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		101 120	97 977
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	6 514	10 835
Autres produits d'exploitation bancaire	28	4 063	6 960
Autres charges d'exploitation bancaire	28	-19 434	-11 757
Produit net bancaire		879 269	830 435
Charges générales d'exploitation	29	-665 753	-571 792
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-18 815	-18 612
Résultat brut d'exploitation		194 701	240 031
Coût du risque	30	5 194	-7 512
Résultat d'exploitation		199 895	232 519
Résultat net sur actifs immobilisés	31	408	-126
Résultat courant avant impôt		200 303	232 393
Résultat exceptionnel		0	19
Impôt sur les bénéfices	32	-54 018	-58 649
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			232
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		146 285	173 995



HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	22	1 224 769	1 257 844
Engagements de garantie	22	1 455 850	402 933
Engagements sur titres	22		

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	22	284 391	408 003
Engagements de garantie	22	1 491 710	1 362 116
Engagements sur titres	22		

Autres notes concernant le Hors-bilan :

- Opérations de change : note 20
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 21



1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST CLOTURE

1.1 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2021

Projet Turbo – Transformation et Evolution de l'organisation de CACEIS

CACEIS a engagé un projet de transformation et d'évolution de son organisation pour s'adapter à l'extension de son périmètre d'activités (KAS BANK puis Santander Securities Services), aux enjeux de compétitivité du secteur de l'Asset servicing et à l'évolution des modes de travail au sein de l'entreprise et en dehors de celle-ci.

Ce projet vise à renforcer l'agilité de CACEIS et à augmenter la proximité et la satisfaction clients via un service plus efficace et aux coûts mieux maîtrisés, au travers notamment d'une :

- Centralisation accrue par zone géographique de certaines activités dans des centres de compétences globaux,
- Simplification de nos organisations,
- Poursuite de la standardisation de nos processus au moyen du déploiement d'outils digitaux.

Cette démarche globale, dont la mise en œuvre est prévue sur trois ans (2021-2023), concerne l'ensemble du Groupe et notamment les entités de CACEIS en France, au Luxembourg et en Allemagne.

Pour la France, ce projet a fait l'objet d'un accord signé avec les partenaires sociaux le 21 avril 2021. Cet accord prévoit un nombre de départs volontaires (congrés de mobilité, congrés de fin de carrière ou départs en retraite immédiats) ne pouvant être supérieur à 245 postes.

Des dispositifs comparables ont été présentés aux partenaires sociaux au Luxembourg et ont été signés en Allemagne selon les dispositions réglementaires locales.

L'évaluation du coût de l'ensemble des départs a conduit à enregistrer une charge de 29 823 milliers d'euros en 2021 dont 19 500 milliers d'euros en France, 4 962 milliers d'euros au Luxembourg et 5 361 milliers d'euros en Allemagne.

Certains départs ayant été effectifs en 2021, le solde des Provisions pour Autres engagements sociaux au titre de Turbo s'élève à 30 805 milliers d'euros (y compris les indemnités de fin de carrière concernant les dossiers acceptés en France) dont 20 678 milliers d'euros pour la France, 4 962 milliers d'euros pour le Luxembourg et 5 165 milliers d'euros pour l'Allemagne.

Crise Sanitaire liée à la Covid-19

La crise sanitaire liée à la Covid-19 n'a pas eu de conséquences significatives au titre de l'exercice 2021 :

- Le volume de transactions et autres opérations traitées est resté élevé,
- Cette crise n'a pas généré de risque de crédit complémentaire,
- Il n'y a pas eu d'incidents opérationnels spécifiques en lien avec cette crise sanitaire,
- La capacité des systèmes d'information a permis le traitement de l'activité et la poursuite du recours au télétravail des collaborateurs du Groupe.



Finalisation de la fusion de KAS Bank N.V. dans CACEIS Bank

Pour mémoire, la fusion de KAS Bank N.V. et CACEIS Bank a été réalisée le 1er novembre 2020 après obtention des autorisations réglementaires des régulateurs néerlandais, français et européens.

Postérieurement à l'intégration dans la Gouvernance du Groupe CACEIS, le transfert des activités de KAS Bank aux succursales CACEIS Bank, Netherlands Branch, CACEIS Bank, Germany Branch et CACEIS Bank UK Branch s'est accompagné d'une migration des clients dans l'infrastructure informatique de CACEIS au cours du premier semestre 2021.

Immeuble Flores à Montrouge - siège social de CACEIS en France

Le regroupement des équipes des entités françaises du groupe CACEIS, actuellement réparties sur les sites de Valhubert et d'Issy-les-Moulineaux sur un site unique à Montrouge, celui du campus d'Evergreen, siège social de Crédit Agricole S.A., interviendra au deuxième trimestre 2022, en plusieurs vagues s'échelonnant du 20 avril au 30 juin 2022.

Une provision pour charges a été constituée en 2020 à hauteur de 2 585 milliers d'euros pour CACEIS Bank au titre des coûts induits par ce déménagement.

La mise à jour de cette provision pour tenir compte des dates connues de réalisation du déménagement a conduit à doter 247 milliers d'euros complémentaires en 2021.

Le contrat de location des nouveaux locaux a pris effet en date du 29 octobre 2021 pour une durée totale de 12 ans.

CACEIS Bank S.A, Germany Branch

En 2019, CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande portait sur un montant de 312 millions d'euros. Elle était assortie d'une demande de paiement d'intérêts calculés au taux de 6% l'an.

CACEIS a sollicité un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond telle que décrite infra. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS a fait appel de cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS qui a inscrit dans ses comptes du 3ème trimestre 2019, compte tenu des procédures d'appel en cours, une créance d'un montant équivalent.

CACEIS Allemagne conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a déposé auprès des autorités fiscales bavaroises, en 2021, ses conclusions au soutien de sa position. La réponse de l'Administration fiscale allemande à cette procédure d'appel est attendue courant 2022.



Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2021, en l'absence d'éléments ou de circonstances venant modifier son jugement quant au risque encouru, le Groupe confirme sa position comptable, à savoir le maintien de la créance constituée au 3ème trimestre 2019.

Amélioration de la présentation des comptes

Dans un contexte de revue des référentiels et du processus de production des comptes, un certain nombre de reclassements ont été mis en œuvre au Bilan et au Compte de résultat visant à améliorer la présentation de ces comptes. Les impacts sont mentionnés dans les notes concernées par ces évolutions.

Les modifications de présentation suivantes ont été appliquées aux comptes annuels de 2021 :

A l'actif du bilan

- (1) Les effets publics auparavant présentés sur la ligne Obligations ont été reclassés sur le poste Effets publics et assimilés. Au 31 décembre 2020, les effets publics en portefeuille s'élevaient à 1 166 millions d'euros ;
- (2) Les opérations de mise en pension (matérialisées par la remise de titres) sont présentées en 2021 suivant la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle). Au 31 décembre 2020, les titres reçus en pension livrée de la part de la clientèle présentés en Créances sur les établissements de crédit s'élevaient à 2 392 millions d'euros ;
- (3) Les règles de présentation des Comptes de régularisation et actifs divers ont été revues. Les impacts sont détaillés note 8 et 13. L'application de ces règles au 31 décembre 2020 aurait conduit à augmenter les montants présentés sur les postes Comptes de régularisation et actifs divers de 465 millions d'euros.

Au passif du bilan

- (1) Les opérations de mise en pension (matérialisées par la remise de titres) sont présentées en 2021 suivant la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle). Au 31 décembre 2020, les titres donnés en pension livrée à la clientèle, présentés en Dettes envers les établissements de crédit, s'élevaient à 172 millions ;
- (2) Les règles de présentation des Comptes de régularisation et passifs divers ont été revues. Les impacts sont détaillés note 8 et 13. L'application de ces règles au 31 décembre 2020 aurait conduit à augmenter les montants présentés sur les postes Comptes de régularisation et passifs divers de 465 millions d'euros.

Au compte de résultat

- (1) Les intérêts et charges sur les opérations sur titres et instruments financiers présentés en 2020 sur la ligne revenus des titres à revenu variable ont fait l'objet d'un reclassement en 2021 en Produits net d'intérêts et revenus assimilés. En 2020, les montants concernés par ce reclassement représentaient 56 millions d'euros. Ils sont détaillés dans la note 24 relative aux Produits net d'intérêts et revenus assimilés.
- (2) Des commissions ont également fait l'objet de reclassement, respectivement en Intérêts et produits assimilés à hauteur de 4 millions d'euros et en Intérêts et charges assimilées pour 4 millions d'euros.



- (3) Compte tenu d'une convention d'intégration fiscale signée le 7 mars 2017, les résultats de la filiale CACEIS Fonds Service, GmbH de CACEIS Bank S.A., Germany Branch sont appréhendées dans le résultat de CACEIS Bank S.A. Cette perte présentée en Coût du risque en 2020 pour -3,3 millions d'euros est désormais classée en 2021 en Autres charges d'exploitation bancaire.

1.2 Evénements postérieurs à l'exercice 2021

Aucun évènement postérieur à la clôture du 31 décembre 2021 n'est à mentionner.



2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de CACEIS Bank sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

La présentation des états financiers de CACEIS Bank est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements / Recommandations	Date de 1^{ère} application : opérations ou exercices ouverts à compter du
Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	immédiate

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière. Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.



Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit

CACEIS Bank constate au titre des expositions de crédit des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.



Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois. Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. CACEIS Bank applique des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

Dégradation significative du risque de crédit

CACEIS Bank doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant



conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie ;
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est possible (crédit aux professionnels, crédit aux entreprises ...).



Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des Risques).

Parmi les encours douteux, CACEIS Bank distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis:

- créances douteuses compromises : créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé
- créances douteuses non compromises : créances douteuses ne répondant pas à la définition des créances douteuses compromises.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.



- **Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par CACEIS Bank par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- **Traitement comptable des dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

- **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, CACEIS Bank le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;



- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.



Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- Soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- Soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- Les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- Les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.
- Les titres empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassés en « titres de transaction prêtés ») dans le cadre des opérations de prêts / emprunts classés en titres de transaction et compensés avec les dettes représentatives de titres empruntés inscrites au passif du bilan.

Hormis dans les cas prévus par le règlement ANC 2014-07, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.



Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de Placements Collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si CACEIS Bank dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée,
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.



Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels CACEIS Bank dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement ANC 2014-07, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

CACEIS Bank satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse. Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans



compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais *inclus*. La déduction des frais s'opère par la constatation d'un amortissement dérogatoire.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent



- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, CACEIS Bank détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, CACEIS Bank utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

CACEIS Bank enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

CACEIS Bank n'a pas opéré, en 2021, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.



2.3 Immobilisations

CACEIS Bank applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Le mali technique de fusion est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par CACEIS Bank, à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Fonds de commerce	Non amortissable
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 15 ans
Agencements	5 à 15 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Logiciels et matériel bureautique	3 ou 5 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans



Enfin, les éléments dont dispose CACEIS Bank sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante. CACEIS Bank a limité la durée d'amortissement de certaines immobilisations à la durée des baux auxquels elles sont rattachées.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

CACEIS Bank applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels. Les commissions de services financiers sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».



2.6 Provisions

CACEIS Bank applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

CACEIS Bank couvre partiellement les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

2.7 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats: ce montant représente le volume des opérations en cours. Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.



Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07)
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, CACEIS Bank intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - *Credit Valuation Adjustment*). Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de CACEIS Bank. Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name S/N) ou les CDS indiciels
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.



2.8 Opérations en devises

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les dotations aux succursales, les immobilisations, les titres d'investissement, les titres de filiale et de participation en devises financés en euros restent convertis au cours du jour d'acquisition (historique). Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de CACEIS Bank à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, CACEIS Bank a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.9 Intégration des succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées. Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan sont convertis au cours de clôture, à l'exception de la Dotation en capital qui, à compter de l'exercice 2021, est convertie au cours historique.
- les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction, alors que les charges et les produits courus sont convertis au cours de clôture.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique « comptes de régularisation ».



2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CACEIS Bank.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

La participation et l'intéressement (couvert par un accord) figurent dans les « Frais de personnel ».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

CACEIS Bank applique la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03. du 05 juin 2014.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, CACEIS Bank provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.



Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

A compter de l'exercice 2021, CACEIS Bank applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à -2 763 milliers d'euros (comme présenté en Note 15 des états financiers). Cet impact de première application est comptabilisé dans les provisions pour engagements de retraite (Cf. Note 14 Provisions) en contrepartie du Report à Nouveau (Cf. Note 17 portant sur les capitaux propres).

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision constatée au passif du bilan est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, CACEIS Bank n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

2.13 Intérêts et commissions

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont enregistrées en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie.



2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de CACEIS Bank.

2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

L'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et aux impôts différés. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

Suite au changement d'actionnaire de CACEIS le 23 décembre 2019, CACEIS étant désormais détenue à hauteur de 69,5% par Crédit Agricole S.A. et 30,5% par Santander, CACEIS et ses filiales situées en France sont toutes sorties de l'intégration fiscale dont Crédit Agricole S.A. est tête de groupe avec un effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Un groupe d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1er janvier 2020 avec pour entité tête de groupe CACEIS. Les filiales françaises détenues à 100% par CACEIS, à savoir CACEIS Bank, CACEIS Fund Administration et CACEIS Corporate Trust font partie de ce groupe d'intégration fiscale.



3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :	5 914 700	0	1 000 000	5 515 000	12 429 700	997	12 430 697	12 932 375
à vue	1 655 667				1 655 667	1 401	1 657 068	1 346 029
à terme	4 259 033		1 000 000	5 515 000	10 774 033	-404	10 773 629	11 586 346
Valeurs reçues en pension							0	0
Titres reçus en pension livrée (1)	4 452 818	20 358	249 276		4 722 452	-6 563	4 715 889	7 854 834
Prêts subordonnés					0		0	0
Total	10 367 518	20 358	1 249 276	5 515 000	17 152 152	-5 566	17 146 586	20 787 209
Dépréciations							-367	0
VALEUR NETTE AU BILAN	10 367 518	20 358	1 249 276	5 515 000	17 152 152	-5 566	17 146 219	20 787 209

- (1) Les opérations de titres reçus en pension sont présentées en 2021 suivant la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle). Au 31 décembre 2020, les titres reçus en pension de la part de notre clientèle étaient classés à tort en Créances sur les établissements de crédit pour 2 392 millions d'euros.

4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales					0		0	0
Autres concours à la clientèle	3 532 751	1 398 396	5 941	200 000	5 137 087	2 311	5 139 398	1 667 611
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	0
Comptes ordinaires débiteurs	2 916 546				2 916 546	346	2 916 892	2 854 722
Créances douteuses	6 684				6 684		6 684	10 863
Dépréciations							-6 660	-6 727
VALEUR NETTE AU BILAN	6 455 980	1 398 396	5 941	200 000	8 060 317	2 657	8 056 314	4 526 469



4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	5 049 271	2 927 737
Autres pays de L'U.E.	2 917 507	1 531 384
Autres pays d'Europe	85 549	50 239
Amérique du Nord	0	618
Amérique Centrale et du Sud	7 989	11 134
Afrique et Moyen-Orient	1	
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	8 060 317	4 531 112
Créances rattachées	2 657	2 084
Dépréciations	-6 660	-6 727
VALEUR NETTE AU BILAN	8 056 314	4 526 469

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2021					31/12/2020				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	5 049 204					2 927 784				
Autres pays de L'U.E.	2 920 179	696		-672		1 543 371	4 830		-693	
Autres pays d'Europe	85 601					50 288	46		-46	
Amérique du Nord						618				
Amérique Centrale et du Sud	7 989	5 988		-5 988		11 134	5 988		-5 988	
Afrique et Moyen-Orient	1									
Asie et Océanie (hors Japon)										
Japon										
Non ventilés et organismes internationaux										
TOTAL	8 062 974	6 884	0	-6 660	0	4 533 196	10 863	0	-6 727	0



5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

En 2021, les titres émis par des institutions publiques sont classés en Obligations et autres titres à revenu fixe dans les rubriques Emis par organismes publics ou Autres émetteurs en fonction des caractéristiques de l'émetteur. En 2020, ils impactaient le poste Effets publics et valeurs assimilées pour un montant de 500 millions d'euros.

Au 31/12/2020, la rubrique Actions et autres titres à revenu variable enregistrait à tort 32 millions d'euros d'obligations.

	31/12/2021					31/12/2020
	Transaction (1)	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :		50 495		800 603	851 098	1 662 485
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées		1 032		2 166	3 197	3 403
Dépréciations					0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	0	51 526	0	802 769	854 295	1 665 888
Obligations et autres titres à revenu fixe:		7 864 180		33 206 738	41 070 918	37 482 798
Emis par organismes publics		149 876		362 650	512 526	350 195
Autres émetteurs		7 714 304		32 844 088	40 558 392	37 132 603
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées		38 635		73 571	112 206	74 311
Dépréciations		-103		-8 817	-8 920	-14 347
VALEUR NETTE AU BILAN	0	7 902 713	0	33 271 492	41 174 205	37 542 762
Actions et autres titres à revenu variable		2 491			2 491	34 723
Créances rattachées					0	0
Dépréciations					0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	0	2 491	0	0	2 491	34 723
TOTAL	0	7 956 730	0	34 074 260	42 030 990	39 243 375

- (1) À l'exception des titres de transaction empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassés en « titres de transaction prêtés ») présentés en déduction des dettes représentatives de la valeur des titres empruntés figurant au passif du bilan (Cf. note 23 Emprunts de titres).



5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics): ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Administration et banques centrales (y compris Etats)	761 817	2 271 834
Etablissements de crédit	38 888 439	35 145 289
Clientèle financière	1 419 956	1 762 884
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles		
Divers et non ventilés		
Total en principal	41 070 212	39 180 009
Créances rattachées	115 403	77 713
Dépréciations	-8 920	-14 347
VALEUR NETTE AU BILAN	41 176 695	39 243 375

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021				31/12/2020			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	41 070 918	851 098	2 491	41 924 507	37 482 799	1 662 486	34 723	39 180 009
<i>dont titres cotés</i>	41 070 918	851 098	60	41 922 077	37 482 799	1 662 486	34 723	39 180 009
<i>dont titres non cotés</i>			2 430	2 430				0
Créances rattachées	112 206	3 197		115 403	74 311	3 402		77 713
Dépréciations	-8 920			-8 920	-14 347			-14 347
VALEUR NETTE AU BILAN	41 174 205	854 295	2 490	42 030 990	37 542 763	1 665 889	34 723	39 243 375



5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 815 034	4 848 431	25 249 095	9 158 358	41 070 918	112 206	41 174 205	37 542 763
Valeur Brute	1 815 034	4 848 431	25 249 095	9 158 358	41 070 918	112 206	41 183 124	37 557 110
Dépréciations							-8 920	-14 347
Effets publics et valeurs assimilées	0	100 630	750 468	0	851 098	3 197	854 295	1 665 889
Valeur brute		100 630	750 468		851 098	3 197	854 295	1 665 889
Dépréciations					0		0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	1 815 034	4 949 061	25 999 563	9 158 358	41 922 016	115 403	42 028 500	39 208 652

5.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique de la contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Encours bruts	dont dépréciations	Encours bruts	dont dépréciations
France (y compris DOM-TOM)	5 059 672		4 965 998	
Autres pays de L'U.E.	3 973 554		4 250 129	
Autres pays d'Europe	31 380 586		28 949 480	
Amérique du Nord	1 084 867		921 640	
Amérique Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)	288 403		17 708	
Japon				
Australie	134 934		40 331	
Non ventilés et organismes internationaux				
Total en principal	41 922 016	0	39 145 286	0
Créances rattachées	115 403		77 713	
Dépréciations	-8 920	-8 920	-14 347	-14 347
VALEUR NETTE AU BILAN	42 028 500	-8 920	39 208 652	-14 347



6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES (en milliers d'euros)	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
FILIALES ET PARTICIPATIONS					Brutes	Nettes					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital											
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit											
Autres titres de participations											
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital											
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (1)	EUR				2 669	2 669					1 219
Autres titres de participations (2)	EUR				7 413	6 624					1 534
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					10 082	9 293					2 754

(1) Investor Services House SA, Partinvest SA

(2) Euroclear, Swift, GIE Amundi IT Service, Liquidshare, Bourse de Luxembourg, CACEIS Fund Services GmbH, CACEIS Hong Kong Trust Ltd, Stadsherstel



Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	2 669	17 825	2 669	2 669
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
VALEUR NETTE AU BILAN	2 669	17 825	2 669	2 669
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	7 380	30 075	7 851	7 584
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-789		-740	
Sous-total titres de participation	6 591	30 075	7 111	7 854
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	33	33	66	66
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	33	33	66	66
VALEUR NETTE AU BILAN	6 624	30 108	7 177	7 920
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	9 293	47 933	9 846	10 766



7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

7.1 Immobilisation financières

(en milliers d'euros)	01/01/2020	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2021
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	2 669				2 669
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	2 669	0	0	0	2 669
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	7 851		- 471		7 380
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-740	-49			-789
Sous-total titres de participation	7 111	-49	-471		6 591
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	66		-33		33
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	66	0	-33	0	33
VALEUR NETTE AU BILAN	7 177	-49	-504	0	6 624
TOTAL	9 846	-49	-504	0	9 293

7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2021
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	41 066	3 754	-3 798	14	41 037
Amortissements et dépréciations	-32 897	-2 731	3 209	-10	-32 429
Mali technique de fusion sur Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	8 169	1 023	-589	4	8 608
Immobilisations incorporelles (1)					
Valeurs brutes	435 964	24 403	-23 210	4	437 161
Amortissements et dépréciations	-160 864	-16 089	22 362	-18	-154 608
Mali technique de fusion sur Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	275 100	8 314	-848	-14	282 552
TOTAL	283 269	9 337	-1 437	-10	291 160

(1) Les immobilisations incorporelles comprennent un fonds de commerce dont la valeur comptable est de 224 millions d'euros.



8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs		
Instruments conditionnels achetés		90 186
Comptes de stock et emplois divers		83
Débiteurs divers	3 762 210	633 858
Comptes de règlement	2 442 899	4 744 149
VALEUR NETTE AU BILAN	6 205 108	5 468 276
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	164 199	51 470
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	204 631	7 947
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	100 641	179 787
Charges constatées d'avance	16 913	26 108
Autres produits à recevoir	146 180	89 154
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	103 277	10 684
VALEUR NETTE AU BILAN	735 840	365 150
TOTAL	6 940 949	5 833 427

Les règles de présentation des Autres actifs et Comptes de régularisation ont été revues.

Au 31/12/2020, le passage des comptes publiés aux comptes retraités, pour comparaison avec les données au 31/12/2021, est le suivant:

(en milliers d'euros)	31/12/2020 publié	Reclassement	31/12/2020 retraité
Autres actifs			
Débiteurs divers (1)	633 858	2 878 361	3 512 219
Comptes de règlement (2)	4 744 149	-2 737 980	2 006 169
Comptes de régularisation			
Comptes d'encaissement et de transfert (3)	51 470	168 954	220 424
Autres comptes de régularisation (4)	10 684	155 734	166 418
TOTAL	5 440 161	465 069	5 905 230

- (1) les dépôts de garantie versés et appels de marge versés présentés en 2020 en Comptes de règlement sont désormais classés en Débiteurs divers (2 878 millions au 31/12/2020).
- (2) en complément du reclassement (1), les comptes de dépôts et appels de marge créditeurs présentés en 2020 en déduction des Autres actifs sont désormais présentés en Autres passifs (140 millions d'euros au 31/12/2020).
- (3) les comptes d'encaissement créditeurs présentés en 2020 en déduction des Comptes de régularisation actifs sont désormais présentés en Comptes de régularisation passifs (169 millions d'euros au 31/12/2020).
- (4) les montants en attente d'affectation créditeurs présentés en 2020 en déduction des Autres comptes de régularisation actifs sont désormais présentés en Autres comptes de régularisation passifs (156 millions d'euros au 31/12/2020).



Les débiteurs divers intègrent une créance de 312 millions d'euros sur les autorités fiscales bavaroises comptabilisée par CACEIS Bank S. A., Germany Branch.

Ils comprennent également 24,8 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Les pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers correspondent à des pertes sur instruments de couverture résiliés en 2020 en raison d'une restructuration des opérations de micro-couvertures.

9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/2021
Sur opérations interbancaires et assimilées	-367			-367
Sur créances clientèle	-6 727	-33	99	-6 660
Sur opérations sur titres	0			0
Sur valeurs immobilisées	-740	-49		-789
Sur autres actifs	-472	-221	348	-345
TOTAL	-8 307	-303	448	-8 161

10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	2 516 574				2 516 574	336	2 516 910	3 291 208
· à terme	5 029 533		750 000		5 779 533	-142	5 779 391	12 592 511
Autres sommes dues	28				28		28	74
Valeurs données en pension					0		0	0
Titres donnés en pension livrée (1)	1 864 346				1 864 346	-2 743	1 861 604	2 618 313
VALEUR AU BILAN	9 410 482	0	750 000	0	10 160 482	-2 549	10 157 933	18 502 105

- (1) Les opérations de titres donnés en pension sont présentées en 2021 suivant la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle). Au 31 décembre 2020, les titres donnés en pension à notre clientèle étaient classés à tort en Dettes envers les établissements de crédit pour 172 millions d'euros.



11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	92 973 968				92 973 968	1 162	92 975 130	87 088 552
Comptes d'épargne à régime spécial :	0	0	0	0	0	0	0	0
· à vue					0			0
· à terme					0			0
Autres sommes dues	59 577				59 577		59 577	396 877
Autres dettes envers la clientèle :	1 553 036	0	0	0	1 553 036	-13	1 553 023	1 310 895
· à vue	1 523 677				1 523 677		1 523 677	1 196 444
· à terme	29 359				29 359	-13	29 346	114 450
Valeurs données en pension livrée	773 020				773 020	-458	772 562	0
VALEUR AU BILAN	95 359 600	0	0	0	95 359 600	691	95 360 291	88 796 325

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	58 699 489	60 207 240
Autres pays de L'U.E.	34 609 581	27 215 521
Autres pays d'Europe	1 765 464	1 184 773
Amérique du Nord	14 679	5 648
Amérique Centrale et du Sud	180 866	149 180
Afrique et Moyen-Orient	6 021	8 251
Asie et Océanie (hors Japon)	53 107	11 214
Non ventilés et organismes internationaux	30 392	14 060
Total en principal	95 359 600	88 795 887
Dettes rattachées	691	438
VALEUR AU BILAN	95 360 291	88 796 325



11.3 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Particuliers	39 472	47 899
Clientèle financière	93 042 642	85 016 970
Entreprises	1 357 493	110 535
Collectivités publiques	506 701	145 366
Autres agents économiques	383 507	3 461 342
Non ventilé	29 785	13 775
Total en principal	95 359 600	88 795 887
Dettes rattachées	691	438
VALEUR AU BILAN	95 360 291	88 796 325

12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

12.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse							0	0
Titres du marché interbancaire							0	0
Titres de créances négociables							0	0
Emprunts obligataires				110 000	110 000	16	110 016	110 020
Autres dettes représentées par un titre							0	0
VALEUR AU BILAN	0	0	0	110 000	110 000	16	110 016	110 020

12.2 Emprunt obligataire

(en milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020
	Durée résiduelle ≤1an	Durée résiduelle >1an ≤5 ans	Durée résiduelle >5ans	Encours	Encours
Euro	0	0	110 000	110 000	110 000
Taux fixe				0	0
Taux variable			110 000	110 000	110 000
Total principal	0	0	110 000	110 000	110 000
Taux fixe				0	0
Taux variable			110 000	110 000	110 000
Dettes rattachées				16	20
VALEUR AU BILAN	0	0	110 000	110 016	110 020



13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres passifs		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		89 795
Comptes de règlement et de négociation	2 753 581	4 986 465
Créditeurs divers	5 726 365	394 863
Versements restant à effectuer sur titres		118
VALEUR AU BILAN	8 479 945	5 471 241
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	277 826	28 070
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	15 280	171 885
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	67	222
Autres charges à payer	449 905	503 879
Autres comptes de régularisation	101 269	10 668
VALEUR AU BILAN	844 346	714 724
TOTAL	9 324 292	6 185 965

Les règles de présentation des Comptes de régularisation et passifs divers ont été revues.

Au 31/12/2020, le passage des comptes publiés aux comptes retraités, pour comparaison avec les données au 31/12/2021, est le suivant:

(en milliers d'euros)	31/12/2020 publié	Reclassement	31/12/2020 retraité
Autres passifs			
Comptes de règlement et de négociation (1)	4 986 465	-2 387 803	2 598 662
Créditeurs divers (2)	394 863	2 528 184	2 923 047
Comptes de régularisation			
Comptes d'encaissement et de transfert (3)	28 070	168 954	197 024
Autres comptes de régularisation (4)	10 668	155 734	166 402
TOTAL	5 420 066	469 069	5 885 135

- (1) les dépôts de garantie et appels de marge reçus présentés en 2020 en Comptes de règlement sont désormais classés en Créditeurs divers.
- (2) en complément du reclassement (1), les dépôts de garantie et appels de marge créditeurs présentés en 2020 en déduction des Autres actifs sont désormais présentés en Autres passifs (140 millions d'euros au 31/12/2020).
- (3) les comptes d'encaissement créditeurs présentés en 2020 en déduction des Comptes de régularisation actifs sont désormais présentés en Comptes de régularisation passifs (169 millions d'euros au 31/12/2020).
- (4) les montants en attente d'affectation créditeurs présentés en 2020 en déduction des Autres comptes de régularisation actifs sont désormais présentés en Autres comptes de régularisation passifs (156 millions d'euros au 31/12/2020).



14 PROVISIONS

(en milliers d'euro)	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements (1)	Solde au 31/12/2021
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (1)	60 498	439	-4 171	-6 657	-2 770	47 339
Provisions pour autres engagements sociaux (2)	15 299	32 799	-8 244	-44	-90	39 720
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	0					0
Provisions pour litiges fiscaux (3)	4 139	477		-623		3 992
Provisions pour autres litiges	1 309		-330	-209		770
Provisions pour risques pays	0					0
Provisions pour risques de crédit	12 620	16 601		-21 729		7 492
Provisions pour restructurations	0					0
Provisions pour impôts	0					0
Provisions sur participations	0					0
Provisions pour risques opérationnels (4)	9 602	1 613	-55	-2 646		8 514
Autres provisions	7 187	3 389	-822	-96	42	9 701
VALEUR AU BILAN	110 654	55 318	-13 622	-32 004	-2 818	117 528

- (1) L'application de la recommandation 2013-02 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies impacte les Autres mouvements des Provisions pour engagements de retraite et assimilés à hauteur de -2 763 milliers d'euros.
- (2) Le solde des Provisions pour autres engagements sociaux au titre de Turbo, décrit dans la note 1.1 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2021 s'élève à 30 805 milliers d'euros (y compris les indemnités de fin de carrière concernant les dossiers acceptés en France).
- (3) Les Provisions pour litiges fiscaux couvrent des redressements fiscaux déjà notifiés.
- (4) Les Provisions pour risques opérationnels sont destinées à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

15 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dette actuarielle au 31/12/N-1	110 192	87 470
Coût des services rendus sur l'exercice	2 926	3 237
Coût financier	451	994
Cotisations employés	230	300
Modifications, réductions et liquidations de régime (1)	-3 958	-227
Variation de périmètre		9 921
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-3 902	-1 990
(Gains) / pertes actuariels	-6 259	10 485
Changement de méthode (2)	-2 763	
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	96 916	110 192



Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus	-3 127	-3 237
Coût financier	-294	-994
Modifications, réductions et liquidations de régime (1)	3 958	
Rendement attendu des actifs		
Coût des services passés		
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	6 259	-10 485
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	6 796	-14 716

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	50 754	36 101
Rendement attendu des actifs	284	576
Gains / (pertes) actuariels	2 134	3 304
Cotisations payées par l'employeur	421	526
Cotisations payées par les employés	230	264
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre/écart de change		10 511
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-2 673	-556
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	51 151	50 726

Position nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dette actuarielle au 31/12/N	96 916	110 191
Impact de la limitation d'actifs	1 465	1 033
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler		
Juste valeur des actifs fin de période	-51 151	-50 754
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	47 231	60 470

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière est de 0,86% au 31/12/2021 contre 0,98% au 31/12/2020 .

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp du taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 7,56%;
- une variation de moins de 50bp du taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 8,5%.



- (1) Les modifications, réductions et liquidations de régime comprend -3 269 milliers d'euros correspondant à l'incidence du projet de transformation Turbo exposé dans la note 1.1 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2021; il s'agit de la reprise de provision sur les indemnités de départ à la retraite enregistrée à l'ouverture au titre des candidats à la mobilité pour CACEIS Bank en France et reclassée en Provisions pour autres engagements sociaux.
- (2) La modification de la recommandation 2013-02 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par CACEIS Bank et a pour conséquence de réduire de 2 763 milliers d'euros le niveau de la dette actuarielle présentée.

16 DETTE SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme				273 000	273 000	40	273 040	273 042
Euro				273 000	273 000	40	273 040	273 042
Titres et emprunts participatifs					0		0	0
Autres emprunts subordonnés à terme					0		0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				915 000	915 000	2 559	917 559	615 918
Euro				915 000	915 000	2 559	917 559	615 918
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0		0	0
VALEUR AU BILAN	0	0	0	1 188 000	1 188 000	2 598	1 190 598	888 960

(1) Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, CACEIS Bank a réalisé le 30 avril 2021 une émission d'obligation subordonnée perpétuelle Additional Tier1 d'un montant de 300 millions d'euros souscrite par CACEIS.

La durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée est positionnée par défaut à plus de 5 ans.



17 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

(en milliers d'euros)	Capitaux propres						
	Capital (1)	Primes d'émission	Réserve légale & Autres réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2019	1 273 377	768 234	50 649	4 680	232	190 763	2 287 935
Dividendes versés au titre de 2019				-180 000		0	-180 000
Affectation du résultat social 2019			9 538	181 225		-190 763	0
Boni de fusion		2 886					2 886
Résultat de l'exercice 2020						173 995	173 995
Autres variations			-134	6 448	-232		6 082
Solde au 31 Decembre 2020	1 273 377	771 119	60 053	12 353	0	173 995	2 290 897
Dividendes versés au titre de 2020				-130 000		-	-130 000
Affectation du résultat social 2020 (2)			49 719	124 276		-173 995	0
Résultat de l'exercice 2021						146 285	146 285
Autres variations (3)		-4		1 804			1 799
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 273 377	771 115	109 772	8 432	0	146 285	2 308 980

(1) Le capital est composé au 31/12/2021 de 47.052.896 actions d'une valeur de 27,06€/action pour 1.273.376.994,56€.

(2) Affectation du résultat de l'exercice 2020 comptabilisée conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 11 mai 2021.

(3) Dont :

- 2 763 milliers d'euros en valeur brute et 2 049 milliers d'euros net d'impôt différé relatifs à l'impact de l'application de la modification de la recommandation 2013-02 du 5 novembre 2021 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires
- - 224 milliers d'euros relatifs à la conversion des dotations aux succursales au cours historique.

18 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres	2 308 980	2 290 897
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	1 190 598	888 960
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	3 499 578	3 179 857



19 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	46 500 805	45 057 348
Sur les établissements de crédit et institutions financières	12 398 067	12 783 103
Sur la clientèle	1 094 495	811 744
Obligations et autres titres à revenu fixe	32 880 788	30 624 913
Comptes de régularisations et actifs divers	127 455	22 613
Dettes	8 791 917	16 424 964
Sur les établissements de crédits et institutions financières	6 147 579	13 641 468
Sur la clientèle	946 749	908 006
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	1 300 615	998 061
Comptes de régularisation et passifs divers	396 974	104 150
Engagements donnés	6 917	0
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	6 844	
Garanties données à des établissements de crédit	73	
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		
Engagements reçus	54 735 866	43 707 170
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit		1 107 793
Engagements de financement reçus de la clientèle		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	1 086 920	
Engagements de garantie reçus de la clientèle	5 941	
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus (change à terme débit)	53 643 005	42 599 377

20 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	932 472	975 689	552 191	554 683
Devises	229 958	227 898	450 793	514 315
Euros	702 514	747 790	101 398	40 368
Opérations de change à terme	60 463 921	60 274 417	45 463 966	57 015 954
Devises	31 664 510	22 445 864	22 272 617	28 199 343
Euros	28 799 411	37 828 553	23 191 349	28 816 611
Prêts et emprunts en devises	0	0	0	0
TOTAL	61 396 393	61 250 106	46 016 157	57 570 636



21 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2021			31/12/2020
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	53 667 713	0	53 667 713	42 390 171
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	0
Contrats à terme de change			0	0
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	0
Autres contrats à terme			0	0
Opérations de gré à gré	53 667 713	0	53 667 713	42 390 171
Swaps de taux d'intérêt	53 667 713		53 667 713	42 390 171
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	0
Contrats à terme de change			0	0
FRA			0	0
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	0
Autres contrats à terme			0	0
Opérations conditionnelles	0	0	0	6 837 990
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	6 837 990
Instruments de taux d'intérêt à terme			0	0
Achetés			0	0
Vendus			0	0
Instruments sur action et indices boursiers à terme			0	0
Achetés			0	6 837 990
Vendus			0	0
Instruments de taux de change à terme			0	0
Achetés			0	0
Vendus			0	0
Opérations de gré à gré	0	0	0	0
Options de swap de taux			0	0
Achetés			0	0
Vendus			0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme			0	0
Achetés			0	0
Vendus			0	0
Instruments de taux de change à terme			0	0
Achetés			0	0
Vendus			0	0
Instruments sur action et indices boursiers à terme			0	0
Achetés			0	0
Vendus			0	0
Autres instruments à terme conditionnels			0	0
Achetés			0	0
Vendus			0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit			0	0
Achetés			0	0
Vendus			0	0
TOTAL	53 667 713	0	53 667 713	49 228 162



21.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	10 780 622	28 320 091	14 567 000	10 780 622	28 320 091	14 567 000			
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	10 780 622	28 320 091	14 567 000	10 780 622	28 320 091	14 567 000	0	0	0
Swaps de devises									
Opérations de change à terme									
Sous total	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	10 780 622	28 320 091	14 567 000	10 780 622	28 320 091	14 567 000	0	0	0

21.2 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		46 111 716	7 555 997	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.



22 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés	2 680 618	1 660 777
Engagements de financement	1 224 769	1 257 844
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	38 141	33 995
. Engagements en faveur de la clientèle		
Ouverture de crédits confirmés		41 343
Ouverture de crédits documentaires		1 112 978
Autres ouvertures de crédits confirmés	1 182 663	
Autres	2 644	68 697
. Autres engagements en faveur de la clientèle	1 321	832
Engagements de garantie	1 455 850	402 933
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	8 593	4 221
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	8 593	4 221
. Engagements d'ordre de la clientèle		
. Autres garanties d'ordre de la clientèle	1 447 256	398 712
Engagements sur titres	0	0
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner		
Engagements reçus	1 776 101	1 770 120
Engagements de financement	284 391	408 003
. Engagements reçus d'établissements de crédit	284 391	408 003
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 491 710	1 362 116
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 117 097	1 016 199
. Engagements reçus de la clientèle	374 613	345 917
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées		
Autres garanties reçues	374 613	345 917
Engagements sur titres	0	0
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus		



23 COMPENSATION DES EMPRUNTS DE TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Dettes brutes représentatives de titres empruntés (a)	Titres de transaction empruntés (b)	Dettes nettes représentatives de titres empruntés (c) = (a) - (b)	Dettes brutes représentatives de titres empruntés (a)	Titres de transaction empruntés (b)	Dettes nettes représentatives de titres empruntés (c) = (a) - (b)
Effets publics et valeurs assimilées :						
- dont titres prêtés						
Obligations et autres titres à revenu fixe :	13 359 970	13 359 970		8 962 203	8 962 203	
- dont titres prêtés		7 745 058			6 154 405	
Actions et autres titres à revenu variable	612 632	612 632		523 985	523 985	
- dont titres prêtés						

24 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations avec les établissements de crédit	53 522	35 456
Sur opérations avec la clientèle	404 202	352 480
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	450 198	
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits assimilés	907 921	387 396
Sur opérations avec les établissements de crédit	-269 469	-184 310
dont intérêt sur emprunt subordonné CACEIS	-34 055	-26 770
Sur opérations avec la clientèle	-15 494	-14 442
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-395 897	
Sur dettes représentées par un titre	-802	
Autres intérêts et charges assimilées		
Intérêts et charges assimilées	-681 663	-198 752
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	226 258	189 183

Des reclassements ont été effectués sur 2021 pour présenter l'ensemble des charges et produits ayant une nature d'intérêts sur le poste Produits net d'intérêts et revenus assimilés. Il s'agit de produits et charges sur opérations sur titres, instruments financiers à terme et intérêts sur les titres donnés et reçus en pension. L'application de ces classements en 2020 aurait eu les impacts suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2020 Publié plié	Reclassement	31/12/2020 Retraité
Intérêts et produits assimilés	387 936	404 884	792 820
Intérêts et charges assimilés	-198 752	-348 378	-547 130
Revenus sur titres	57 407	-56 120	1 287
Commissions (produits)	651 815	-4 649	647 166
Commissions (charges)	-171 986	4 263	-167 723
TOTAL	726 420	0	726 420



25 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	2 754	1 219
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres	21	56 188
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	2 775	57 407

Des reclassements ont été effectués sur 2021 pour présenter l'ensemble des charges et produits relatifs aux opérations sur titres et sur instruments financiers à terme sur le poste du résultat Produits net d'intérêts et revenus assimilés (note 24). Le montant concerné en 2020 est de 56 millions d'euros.

26 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations de change	16 278	0	16 278	372	-85	287
Sur prestations de services financiers	728 191	-187 095	541 697	651 443	-171 901	479 542
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	745 069	-187 095	557 975	651 815	-171 986	479 829

Les produits, diminués des charges de même nature, couvrent pour l'essentiel des commissions sur encours (droits de garde / contrôle dépositaire) et sur flux (clearing / ordres de bourse). Ces commissions portent sur des services et opérations réalisés pour le compte de la clientèle.

27 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations	254	8 367
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	254	8 367
Plus-values de cession réalisées	11 099	8 177
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	11 099	8 177
Solde des opérations sur titres de placement	11 353	16 545
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations	5 173	5 187
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	5 173	5 187
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées	-10 012	-10 897
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-10 012	-10 897
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-4 839	-5 710
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	6 514	10 835



28 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits divers	1 407	1 997
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	2 656	4 963
Autres produits d'exploitation bancaire	4 063	6 960
Charges diverses (1)	-17 811	-7 761
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-1 624	-3 996
Autres charges d'exploitation bancaire	-19 434	-11 758
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-15 372	-4 797

(1) Compte tenu d'une convention d'intégration fiscale signée le 7 mars 2017, les résultats de la filiale CACEIS Fonds Service, GmbH de CACEIS Bank S.A., Germany Branch sont appréhendées dans le résultat de CACEIS Bank S.A. pour -10,1 millions d'euros en 2021 et -3,3 millions en 2020. Cette perte est présentée en 2021 en Autres charges d'exploitation bancaire. En 2020 la perte de 3,3 millions d'euros était en Coût du risque.

29 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Frais de personnel		
Salaires et traitements (1) (2)	-269 566	-211 008
Charges sociales	-61 087	-57 181
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-7 512	-8 419
Intéressement et participation	-8 733	-8 956
Impôts et taxes sur rémunérations	-6 532	-5 860
Total des charges de personnel	-345 919	-283 005
Refacturation et transferts de charges de personnel	10 151	11 480
Frais de personnel nets	-335 768	-271 164
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-7 160	-5 930
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires	-349 222	-316 129
Total des charges administratives	-356 382	-322 058
Refacturation et transferts de charges administratives	26 397	21 431
Frais administratifs nets	-329 985	-300 628
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-665 753	-571 792



(1) Le poste Salaires et traitements inclut les dotations et reprises de Provisions pour engagements de retraites et assimilés et de Provisions pour autres engagements sociaux. Au 31/12/2020, l'impact classé en Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires s'élevait à 8 807 milliers d'euros.

(2) Les coûts du projet Turbo décrit dans la note 1.1 Evènements significatifs relatifs à l'exercice 2021 impactent le poste Salaires et traitements et le total des Frais de personnels nets pour un montant de 29 823 milliers d'euros regroupant les dotations nettes aux provisions ainsi que les salaires et traitements, les charges sociales et les autres charges liées aux personnes parties en 2021 en lien avec ce projet.

La rubrique Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires intègre 27 461 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique en 2021 contre 24 360,5 milliers d'euros en 2020.

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe CACEIS.

Effectif moyen par catégorie

Catégories de personnel	31/12/2021	31/12/2020
France	1 038	986
Étranger	1 851	1 904
TOTAL	2 889	2 890

Aucun administrateur du groupe Crédit Agricole n'a reçu de jeton de présence en 2021 par CACEIS Bank.

Les rémunérations allouées aux membres des organes de Direction (hors contrats de travail), au titre de l'exercice 2021, à raison de leur fonction, se sont élevées à 0 K€.

Tous les engagements sont mentionnés au hors-bilan.

Le montant global des avances et crédits accordés pendant l'exercice aux membres des organes de Direction ainsi que le montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une quelconque garantie s'élèvent à 0 K€.

Les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au titre du mandat social qu'ils ont occupé au sein de la société en 2021. De plus ils n'ont bénéficié d'aucun avantage postérieur à l'emploi ou à long terme, ni d'indemnité de rupture de contrat de travail.



30 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions et dépréciations	-16 456	-13 182
Dépréciations de créances douteuses	-16 235	-13 047
Autres provisions et dépréciations	-221	-135
Reprises de provisions et dépréciations	21 689	8 860
Reprises de dépréciations de créances douteuses	21 431	8 816
Autres reprises de provisions et dépréciations	258	44
Variation des provisions et dépréciations	5 234	-4 421
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (1)		-3 314
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	-40	
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties		124
Autres pertes		
Autres produits		
COÛT DU RISQUE	5 194	-7 512

(1) Le Coût du risque en 2020 intègre la perte de la filiale CACEIS Fonds Service, GmbH de CACEIS Bank S.A., Germany Branch à hauteur de 3,3 millions d'euros. A compter de 2021, le résultat de la filiale est présenté en Autres charges d'exploitation bancaire (note 28).

31 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-49	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-49	
Reprises de dépréciations	0	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-49	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-49	
Plus-values de cessions réalisées	281	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	281	
Moins-values de cessions réalisées	0	-126
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-126
Solde des plus et moins-values de cessions	281	-126
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	281	-126
Solde en perte ou en bénéfice	232	-126
Immobilisations corporelles et incorporelles	177	0
Plus-values de cessions	177	
Moins-values de cessions		
Solde en perte ou en bénéfice	177	0
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	408	-126



32 IMPOT SUR LES BENEFICES

Suite au changement d'actionnaire de CACEIS le 23 décembre 2019, CACEIS étant désormais détenue à hauteur de 69,5% par Crédit Agricole S.A. et 30,5% par Santander, CACEIS et ses filiales situées en France sont toutes sorties de l'intégration fiscale dont Crédit Agricole S.A. est tête de groupe avec un effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Un groupe d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1er janvier 2020 avec pour entité tête de groupe CACEIS. Les filiales françaises détenue à 100% par CACEIS, à savoir CACEIS Bank, CACEIS Fund Administration et CACEIS Corporate Trust font partie de ce groupe d'intégration fiscale.

La charge courante d'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat est de 57 949 milliers d'euros.

Le montant d'impôt différé comptabilisé en 2021 est un produit de 3 931 milliers d'euros.

33 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

33.1 Formation du produit net bancaire par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITE FORMATION DU PNB (en milliers d'euros)	31/12/2021						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts			226 258				226 258
Revenus des titres à revenus variables			2 775				2 775
Produits nets des commissions			557 975				557 975
Produits nets sur opérations financières			107 633				107 633
Autres produits nets d'exploitation			-15 372				-15 372
PRODUIT NET BANCAIRE	0	0	879 269	0	0	0	879 269

SECTEUR D'ACTIVITE FORMATION DU PNB (en milliers d'euros)	31/12/2020						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts			189 184				189 184
Revenus des titres à revenus variables			57 407				57 407
Produits nets des commissions			479 829				479 829
Produits nets sur opérations financières			108 812				108 812
Autres produits nets d'exploitation			-4 797				-4 797
PRODUIT NET BANCAIRE	0	0	830 435	0	0	0	830 435



33.2 Produit net bancaire par secteur d'activité et par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2021						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
France (y compris DOM-TOM)			331 861				331 861
Autres pays de l'U.E.			538 733				538 733
Autres pays d'Europe			8 675				8 675
Amérique du Nord							
Amérique centrale et du Sud							
Afrique et Moyen-Orient							
Asie et Océanie (hors Japon)							
Japon							
PRODUIT NET BANCAIRE	0	0	879 269	0	0	0	879 269

(en milliers d'euros)	31/12/2020						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
France (y compris DOM-TOM)			346 602				346 602
Autres pays de l'U.E.			480 191				480 191
Autres pays d'Europe (1)			4 152				4 152
Amérique du Nord							
Amérique centrale et du Sud							
Afrique et Moyen-Orient							
Asie et Océanie (hors Japon)							
Japon							
PRODUIT NET BANCAIRE	0	0	830 435	0	0	0	830 435

33.3 Formation du résultat courant par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	31/12/2021						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire			879 269				879 269
Charges d'exploitation			-665 753				-665 753
Dotations aux amortissements et dépréciations			-18 815				-18 815
Résultat brut d'exploitation			194 701				194 701
Coût du risque			5 194				5 194
Résultat d'exploitation			199 895				199 895
Résultat net sur actifs immobilisés			408				408
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT			200 303				200 303



(en milliers d'euros)	31/12/2020						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisé	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire			830 435				830 435
Charges d'exploitation			-571 792				-571 792
Dotations aux amortissements et dépréciations			-18 612				-18 612
Résultat brut d'exploitation			240 031				240 031
Coût du risque			-7 512				-7 512
Résultat d'exploitation			232 519				232 519
Résultat net sur actifs immobilisés			-126				-126
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT			232 393				232 393

33.4 Résultat courant par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2021							
	PNB	Charges d'exploitation	Dotation aux amortissements & dépréciation	RBE	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt
France (y compris DOM-TOM)	331 861	-278 796	-9 499	43 566	2 494	46 061	9	45 179
Autres pays de l'U.E.	538 733	-371 535	-9 157	158 041	2 730	160 770	400	162 061
Autres pays d'Europe	8 675	-15 422	-159	-6 906	-30	-6 936	0	-6 936
Amérique du Nord								
Amérique centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	879 269	-665 753	-18 815	194 701	5 194	199 895	408	200 303

(en milliers d'euros)	31/12/2020							
	PNB	Charges d'exploitation	Dotation aux amortissements & dépréciation	RBE	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt
France (y compris DOM-TOM)	346 092	-246 240	-9 679	90 173	-2 007	88 166	0	88 166
Autres pays de l'U.E.	480 191	-314 747	-8 781	156 664	-5 509	151 155	-126	151 029
Autres pays d'Europe	4 152	-10 805	-152	-6 805	4	-6 802	0	-6 802
Amérique du Nord								
Amérique centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	830 435	-571 792	-18 612	240 031	-7 512	232 519	-126	232 393

34 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

CACEIS Bank est intégrée globalement par CACEIS, dont le siège est au 1 place Valhubert Paris 13eme, dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de cette dernière.



CACEIS Bank est également intégrée dans les comptes consolidés de CREDIT AGRICOLE SA.

CACEIS Bank n'est pas mère de sous-groupe et n'a pas à établir à ce titre de comptes consolidés.

35 AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'administration de CACEIS Bank a décidé de proposer aux actionnaires que le résultat net de CACEIS BANK au titre de l'exercice 2021, d'un montant de 146 284 689 euros, soit affecté de la façon suivante :

(En Euros)

Résultat net 2021		146 284 689,02
Dotation à la réserve légale		7 314 234,45
Bénéfice 2021 distribuable après dotation à la réserve légale	138 970 454,57	
Autres réserves	41 019 415,00	
Report à nouveau au 31.12.2021	8 432 285,04	
Montant distribuable au 31.12.2021 avant acompte	188 422 154,61	
Acompte sur dividende versé	0,00	
Montant distribuable au 31.12.2021 après acompte	188 422 154,61	
Affectation du montant distribuable :		
Autres réserves		45 419 415,00
A titre de dividende en numéraire		141 967 998,00
A titre de dividende (avec option de paiement en actions)		0,00
Nombre d'actions composant le capital social		47 322 666
soit par action (en Euros)		3,00
Au Report à nouveau pour le solde		1 034 741,61

36 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

CACEIS Bank ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

CACEIS Bank
Société anonyme au capital de 1 280 677 691,03 euros
Siège social : 1/3 Place Valhubert 75013 Paris
692 024 722 RCS Paris
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 10 MAI 2022

Le mardi 10 mai 2022, à 9 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, 1-3 place Valhubert - 75013 Paris, Salle du Conseil, sur convocation du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale procède à la composition de son bureau.

Monsieur Jacques RIPOLL préside la séance, en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

La société CACEIS, représentée par Monsieur Jean-François ABADIE, principal actionnaire présent et acceptant, est appelée aux fonctions de premier scrutateur.

La société PARTINVEST, représentée par Monsieur Jacky VOGEL, actionnaire présent et acceptant, est appelée aux fonctions de second scrutateur.

Vanessa BOUTHINON-DUMAS est désignée comme secrétaire de séance.

Les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 47 322 666 des 47 322 666 actions ayant le droit de vote. Les conditions de quorum étant réunies, l'Assemblée Générale est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Bara NAIJA, représentant le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Monsieur Matthieu PRECHOUX, représentant le Cabinet ERNST&YOUNG, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Jean BEBEY EMBOLLA, représentant du Comité Social et Economique, régulièrement convoquée est absente et excusée.

Monsieur Gilles ADERIC, représentant du Comité Social et Economique, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Puis, le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale, notamment les documents suivants :

- la feuille de présence à l'Assemblée Générale,
- les copies des convocations adressées aux actionnaires et aux commissaires aux comptes,
- les statuts en vigueur de la Société,
- le projet de nouveaux statuts de la Société,
- le rapport de gestion de la Société,
- le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021,
- les comptes sociaux de la Société de l'exercice clos au 31 décembre 2021,
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- le projet de résolutions soumis à la présente Assemblée,

- l'extrait du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2021 du Comité Social et Economique (CSE) de l'Unité Economique et Sociale (UES) CACEIS sur la politique sociale et les conditions de travail et de l'emploi au titre de l'année 2020, ainsi que le bilan social 2020 de l'UES CACEIS,
- les trois extraits des procès-verbaux des réunions du CSE de l'UES CACEIS sur le projet One Building (en date du 13 novembre 2020, du 9 juillet 2021 et du 23 septembre 2021).

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires et du CSE, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion de la société CACEIS Bank, du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021
- Approbation des comptes sociaux de la société CACEIS Bank de l'exercice clos au 31 décembre 2021
- [...]
- Affectation du résultat
- [...]
- Autres pouvoirs et formalités

[...]

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes sociaux

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Société, du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'Assemblée Générale approuve le rapport de gestion de la Société et les comptes sociaux de l'exercice écoulé tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de l'affectation du résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2021, soit **146 284 689,02 €** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Résultat net 2021		146 284 689,02
Dotation à la réserve légale		7 314 234,45
Bénéfice 2021 distribuable après dotation à la réserve légale	138 970 454,57	
Autres réserves	41 019 415,00	
Report à nouveau au 31.12.2021	8 432 285,04	
Montant distribuable au 31.12.2021 avant acompte	188 422 154,61	
Acompte sur dividende versé	0	
Montant distribuable au 31.12.2021 après acompte	188 422 154,61	
Affectation du montant distribuable :		
Autres réserves		45 419 415,00
A titre de dividende en numéraire		141 967 998,00
A titre de dividende (avec option de paiement en actions)		0,00
Nombre d'actions composant le capital social		47 322 666,00
soit par action (en euros)		3,00
Au Report à nouveau pour le solde		1 034 741,61

Le dividende payé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 est ainsi fixé à **141 967 998 €**. Il sera mis en paiement au plus tard dans les 9 mois après la clôture de l'exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées au titre des dividendes au cours des trois derniers exercices sont comme suit :

- 123 M€ au titre de l'exercice 2018 (payé en numéraire en 2019)
- 180 M€ au titre de l'exercice 2019 (payé en numéraire en 2020)
- 130 M€ au titre de l'exercice 2020 (payé en numéraire en 2021)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

QUATORZIEME RESOLUTION - Autres pouvoirs et formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la société INTUITU FORMALITE (située Immeuble Le Plaza 43 rue de la Brèche aux Loups - 75012 PARIS), porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt ou de publicité, afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Extrait certifié conforme (traduit)



Jacques REPOLL
Président du Conseil d'administration

